

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,

Le quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Lionel ROUSSET, Violette JANET-WIOLAND, Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Alain VERMOREL à Lionel ROUSSET, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 26 février 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-01-02 – DROIT DE PLACE

Approbation d'un règlement et des tarifs

Jean-Pierre SAUGERAS rappelle que la collectivité investit fortement pour mettre en valeur le centre ancien, conformément à ses engagements notamment pour le maintien de label comme celui des 100 Plus Beaux détours. Il précise que certains commerces vont ainsi disposer de belles terrasses aménagées avec de l'argent public, et que le législateur a prévu que soit mis en œuvre un règlement du droit de place, avec tarification.

J-P SAUGERAS indique avoir consulté les différents règlements déjà mis en place en Corrèze pour pouvoir s'inspirer et surtout, proposer un tarif adapté. Il propose 14€ du m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **A LA MAJORITE, Sandra CHARRIERE s'abstenant**

APPROUVE le règlement afférent au droit d'occupation temporaire du domaine public, règlement joint
DECIDE d'appliquer le tarif à compter du 1^{er} juillet 2025
AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait certifié conforme
Meymac, Le 04 MARS 2025

Le Maire,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20250409-2025-01-02-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

